

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 29 septembre 2020

Chez Valeo, la CFE-CGC signe un accord de compétitivité pour sauver l'emploi

Préalablement à toute discussion et dès le début de la négociation, la CFE-CGC a exigé de la Direction un engagement global sur l'emploi.

Par cet accord, Valeo s'engage sur l'absence de licenciements économiques collectifs contraints (PSE) et à ne pas lancer de procédure visant à fermer définitivement un établissement en France, sur une durée de 24 mois suivant la signature de l'accord.

Ces engagements doivent permettre à Valeo de traverser la crise actuelle mais surtout de préserver 13.500 emplois, de conserver les compétences clés et d'affecter de nouvelles productions en France.

La mise en place de l'APLD protège également l'emploi et une indemnisation portée à 80% du salaire brut couvrira toutes les catégories socioprofessionnelles concernées par ce dispositif pendant un an.

En contrepartie, les salaires seront gelés pendant un an, voire deux, si les résultats ne permettent pas de déclencher la clause de retour à meilleure fortune.

Certains avantages sociaux vont être également rognés ou perdus, comme la suppression de jours de congés supplémentaires, différentes primes ou gratifications seront revues à la baisse (indemnités de départ en retraite, médailles du travail ...) ainsi que les taux de subventions des œuvres sociales des CSE qui seront réduites de 7 à 15% selon les sites pour deux ans minimum.

La CFE-CGC signe un accord responsable et entend désormais ouvrir au plus vite les chantiers nécessaires à la revitalisation de nos sites de production, à améliorer l'efficacité de notre organisation R&D et à accompagner la montée en compétences des salariés.

La CFE-CGC donne rendez-vous à la Direction en 2023 à l'issue de l'accord, pour faire le bilan des actions engagées et s'assurer que les efforts conséquents faits par les salariés ne soient pas restés vains.

Contact presse

Pascal Phan - Coordinateur CFE-CGC Groupe Valeo

06.18.04.52.47